



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/16

**DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE DE FR. 200'000.--
POUR LA SURELEVATION DU COLLEGE TRIBORD**

Demande d'un crédit d'étude de Fr. 200'000.-- pour la surélévation du collège Tribord

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis porte sur la demande d'un crédit d'étude pour la surélévation du collège Tribord dans le but de créer 8 salles de classe et 4 salles de dégagement supplémentaires sur le site du Groupe scolaire « Les Voiles du Léman » à Préverenges.

Cet agrandissement est destiné à l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges (ci-après EPSP) qui réunit les communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges.

2. Motifs

L'augmentation de la population dans les quatre communes a, comme on peut s'en douter, une incidence majeure sur les besoins en locaux scolaires, pour lesquels une solution rapide doit être trouvée.

En effet, la Commune de Préverenges est tenue d'héberger ses élèves du degré primaire (P - degrés 1 à 8) dont l'augmentation prévue du nombre de classes est estimée à 7 unités d'ici à 2019/2020. Pour le degré secondaire (S - degrés 9 à 11), Préverenges accueille la totalité des élèves provenant des quatre communes faisant partie de l'Entente scolaire, le collège Bâbord constituant le collège des élèves du cycle secondaire.

À la demande du bureau de l'Entente de l'EPSP, un groupe de travail, composé de Mmes Irène Agassiz, Municipale à Lonay, Marie Cottier, Municipale à Préverenges, Muriel Gross, membre de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et de MM. Christian Franco, Municipal à Denges, Michel Perreaud, Municipal à Echandens et Alfred Zbinden, Directeur de l'EPSP, a été nommé et s'est réuni à plusieurs reprises en 2015 pour élaborer des scénarios de développement de l'EPSP sur le territoire des quatre communes formant l'établissement scolaire. Il a été tenu compte des projets de construction communiqués par les communes ainsi que des incidences de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Il en résulte que la structure de l'établissement scolaire de l'EPSP, déjà très fréquenté avec 1'401 élèves à ce jour, devra être revue pour permettre d'absorber l'augmentation du nombre d'élèves qui va croître régulièrement pour atteindre plus de 1'870 élèves en 2035, ce qui représente une augmentation d'un tiers.

Dans le tableau ci-après, les effectifs sont estimés sur la base des projets de développements (nouvelles constructions) annoncés par chacune des quatre communes. Les taux de scolarisation pris en compte sont de 8,6% pour le primaire et de 3,6% pour le secondaire. Des effectifs de classe de 18 élèves pour le primaire et de 20 élèves pour le secondaire ont été considérés.

À la lecture du tableau, la réalisation des futures constructions prévues dans les communes se traduira par deux pics de croissance de la population, le premier en 2019 avec plus de 800 habitants supplémentaires par rapport à 2015, puis en 2025 avec plus de 1'400 habitants supplémentaires par rapport à 2019.

	2015	2019	2020	2025	2035	Total	
Classes Préverenges	+ 3	+ 4	0	+ 5	+ 9	+ 21	classes
Classes Lonay, Denges, Echandens	+ 3	+ 2	+ 1	+ 3	0	+ 9	classes
Effectif Préverenges	861	942	949	1046	1194	1194	élèves
Effectif Lonay, Denges, Echandens	540	604	621	676	676	676	élèves
Effectif total	1401	1546	1570	1722	1870	1870	élèves
Augmentation (en pourcentage)		10.3	1.6	9.7	8.6	33.5	%

NB : les 2 premières lignes du tableau indiquent le nombre de classes supplémentaires nécessaires. Les lignes 3 et 4 représentent l'effectif total de chaque établissement scolaire.

La ligne 5 exprime les écarts entre périodes exprimés en pourcentage.

La réorganisation de l'établissement scolaire semble se profiler à l'horizon vu le nombre d'élèves toujours croissant qui fréquentent notre établissement et nécessitera à terme la construction d'un nouveau bâtiment scolaire dans l'une des communes voisines pour absorber les élèves issus du deuxième pic de croissance. Ce scénario ne devrait cependant pas se concrétiser avant 2019-2020.

Toutefois, dès la rentrée 2016, toutes les salles du collège Bâbord seront utilisées, il n'y aura donc plus de locaux disponibles. En conséquence, l'ajout d'un étage sur le collège Tribord prend là tout son sens, car cette surélévation permettra de libérer les classes nécessaires au collège Bâbord pour accueillir l'ensemble des classes secondaires de l'EPSP. L'adjonction de l'étage proposé est en outre indispensable à court terme pour pouvoir continuer à accueillir les élèves du primaire domiciliés à Préverenges. Enfin, l'ajout proposé est conforme au plan de zone et au règlement des constructions, sous réserve bien sûr d'une enquête publique en bonne et due forme.

Les quinze prochaines années seront capitales en terme de développement pour nos quatre communes. Pour relever le défi que représente la forte hausse démographique attendue, les infrastructures scolaires doivent pouvoir anticiper l'augmentation programmée des élèves.

D'un point de vue structurel, le collège Tribord a été conçu dès sa réalisation pour permettre d'accueillir un étage supplémentaire. Cette solution semble rationnelle aux yeux de la Direction des écoles et des Municipalités des communes de l'EPSP, qui sont favorables à cette solution.

3. Procédure

La procédure proposée par la Municipalité (crédit d'étude et crédit de construction) est consécutive à l'application de la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et de son règlement d'application (RMP) du 8 octobre 1997.

Compte tenu de son ampleur, la procédure est soumise aux accords intercantonaux sur les marchés publics (AIMP) ainsi qu'aux accords internationaux de l'organisation mondiale du commerce (OMC). Toutefois, la limite du seuil fixé par les marchés publics pour les prestations de services permet à la Municipalité de traiter le mandat d'architecte par une procédure dite « de gré à gré » en réinvitant le bureau qui a réalisé le collège Tribord, puisqu'il dispose déjà de tous les plans et des données techniques importantes. Dès lors, l'Atelier Cube SA à Lausanne a été choisi par la Municipalité pour établir l'avant-projet jusqu'à la mise à l'enquête publique. Son mandat est intégré au présent préavis.

La décision d'adjudication du mandat d'architecte a été publiée par l'administration communale dans la FAO et sur le site Simap.ch le 19 février 2016, laquelle n'a fait l'objet d'aucune opposition ni remarque. L'adjudication est donc effective, sous réserve de l'octroi du crédit d'étude par votre Conseil.

4. Programme des locaux

Le programme des locaux a été établi en tenant compte de l'état d'enclassement prévu jusqu'en 2020.

code	description	occupation	m ²	nbre	total m ²
A	<u>LOCAUX D'ENSEIGNEMENT</u>				
A0	ENSEIGNEMENT GENERAL				
A010	Salle de classe	24 places	80	8	640
A1	ENSEIGNEMENT GENERAL				
A110	Salle de dégagement	6 places	23	4	92
C	<u>SERVICES, AUTRES</u>				
C110	WC filles	1 p./15 filles	3	6	18
C120	WC garçons	1 p./30 garçons	3	3	9
C130	Urinoirs garçons	2 p./30 garçons	2	6	12
C140	WC handicapé	1/étage	4	6	24
C150	Nettoyages	1/étage	5	1	5
D	<u>CIRCULATIONS</u>				
D110	Halls et couloirs	45% de surface A-C	0.45	800	360
D120	Escaliers	10 m ² /100 m ² *étage	0.10	800	80
G	<u>AMENAGEMENTS EXTERIEURS</u>				
G110	Préau non-couvert	120 m ² /classe	120	8	960

NB : le programme ci-dessus est donné à titre indicatif.

5. Crédit d'étude

Le crédit d'étude est destiné à l'élaboration d'un projet prêt à être mis à l'enquête publique accompagné d'un devis détaillé permettant l'octroi ultérieur d'un crédit de construction.

Honoraires architecte		fr.	158'000.00
Honoraires pour le calcul du bilan thermique		fr.	5'000.00
Honoraires spécialiste en sécurité (prescriptions AEAI)		fr.	5'000.00
Honoraires géomètre		fr.	3'000.00
Frais de reprographie (env. 3% arrondi à)		fr.	5'200.00
Divers et imprévus (env. 15% arrondi à)		fr.	23'800.00
Le crédit d'étude sollicité se monte à		fr.	200'000.00

NB : le coût total du crédit d'étude ci-dessus est indiqué toutes taxes comprises (TTC).

6. Descriptif sommaire du coût de l'adjonction d'un étage sur le bâtiment Tribord

Les éléments suivants concernant le coût de l'ajout d'un étage supplémentaire sont communiqués à titre indicatif.

Le coût de l'opération est estimé à Fr. 5'000'000.00 TTC dans lequel est inclus le montant du présent préavis.

Le tableau ci-après présente les postes généraux du code des frais de construction (CFC).

CFC 1	Travaux préparatoires				fr.	90'000.00
CFC 2	Bâtiment				fr.	4'120'000.00
CFC 4	Aménagements extérieurs				fr.	170'000.00
CFC 5	Frais secondaires				fr.	120'000.00
CFC 6	Mobilier				fr.	250'000.00
CFC 9	Divers et imprévus (env. 15% arrondi à)				fr.	250'000.00
	TOTAL GENERAL				fr.	5'000'000.00

NB : le coût total de l'opération ci-dessus est indiqué toutes taxes comprises (TTC).

7. Calendrier prévisionnel

Sous réserve de problèmes administratifs et/ou techniques, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Demande du crédit d'étude au Conseil communal
 - Octroi du crédit d'étude par le Conseil communal
 - Demande d'autorisation de construire (enquête publique)
 - Plans d'appels offres et soumissions
 - Établissement du devis général
 - Demande du crédit de construction au Conseil communal
 - Octroi du permis de construire
 - Délai de recours (30 jours)
 - Octroi du crédit de construction par le Conseil communal
 - Envoi des soumissions
 - Retour des soumissions
 - Comparaison des offres
 - Adjudications
 - Délai de recours (10 jours)
 - Planification/coordination structure bois
 - Fabrication de la structure bois en atelier
 - Ouverture du chantier (travaux préparatoires)
 - Percements des trémies, travaux en toiture
 - Pose de la structure bois
 - Mise hors d'eau et hors d'air
 - Aménagements intérieurs 1 (cloisons, serrurerie, portes)
 - Aménagements intérieurs 2 (revêtements sols, murs et plafonds)
 - Commande du mobilier
 - Nettoyages fin de chantier
 - Livraison du nouvel étage
 - Livraison et mise en place du mobilier
 - Ouverture, rentrée scolaire
- avril 2016
 juin 2016
 fin juin 2016
 juillet-novembre 2016
 juillet 2016
 septembre 2016
 fin septembre 2016
 fin octobre 2016
 novembre 2016
 novembre-déc. 2016
 janvier-février 2017
 mars 2017
 fin mars 2017
 avril 2017
 avril 2017
 mai-juin 2017
 juin 2017
 début juillet 2017
 juillet-août 2017
 août 2017
 septembre-oct. 2017
 nov. 2017-fév. 2018
 janvier 2018
 mars 2018
 Pâques 2018
 juin 2018
 fin août 2018

8. Financement

Le montant du crédit de Fr. 200'000.-- sera payé, soit par les avoirs en compte de la commune, soit par l'emprunt.

9. Comptabilisation

La Municipalité propose de comptabiliser cette dépense de Fr. 200'000.-- de la manière suivante :

- Amortissement du montant de Fr. 200'000.-- en 1 fois, par les comptes 2016,
- Prélèvement d'un montant identique du Fonds de réserve pour bâtiments, dont le solde non réservé au 17.03.2016 se monte à Fr. 817'955,31.

10. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis municipal n° 4/16 du 18.03.2016,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 200'000.-- pour la surélévation du collège Tribord,
2. D'approuver la proposition de comptabilisation, à savoir :
 - Amortissement du montant de Fr. 200'000.-- en 1 fois, par les comptes 2016,
 - Prélèvement d'un montant identique du Fonds de réserve pour bâtiments, dont le solde non réservé au 17.03.2016 se monte à Fr. 817'955,31.

DIT

- Que ce montant sera payé, soit par les avoirs en compte de la commune, soit par l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 mars 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Delacrétaz

P. Crausaz

Délégué de la Municipalité :

Mme Marie Cottier

Première séance de la Commission :

Mercredi 4 mai 2016 à 19h30

Lieu :

Le Château, Salle de Municipalité

Annexe : plan

Préverenges, le 18.03.2016/MAC/cmy